

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Restriction de la consommation d'eau

Ville de Saint-Gabriel, le 24 juillet 2023 – En raison d'un bris majeur au poste de pompage principal d'eau usée, la Ville de Saint-Gabriel informe les citoyens dont la résidence est raccordée au réseau d'aqueduc municipal qu'un avis de restriction de la consommation d'eau est en vigueur dès maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- Utilisation restreinte de la chasse d'eau des toilettes;
- Diminution de la durée des douches;
- Diminution de l'utilisation des laveuses et lave-vaisselles;
- Interdiction de laisser couler l'eau en continu;
- Interdiction d'arroser les pelouses, les haies, les arbustes et tous les végétaux vivaces;
- Interdiction de remplir les piscines;
- Interdiction de laver les véhicules.

Nous tenons à votre collaboration habituelle afin d'éviter les risques de refoulements d'égout.

Nous vous aviserons de la levée de cette interdiction via le site web et la page Facebook de la ville.

-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca